Image not found or type unknown

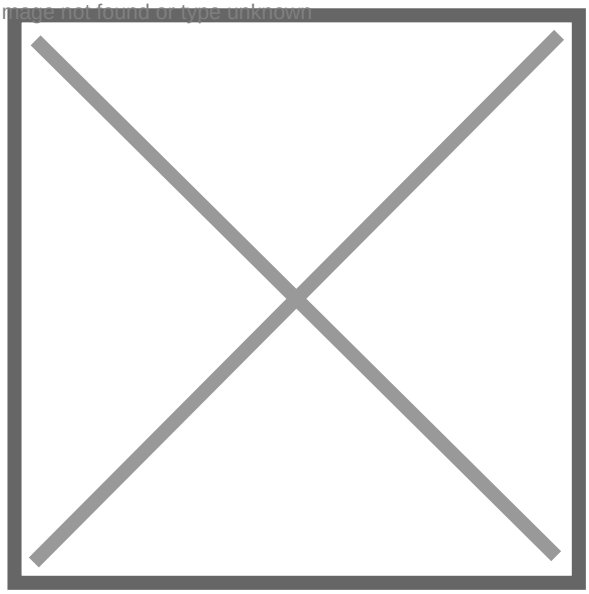

Contestation du virement annulé.

Par **sylvie**, le **21/10/2008** à **21:19**

Le père de mes enfants qui est à la même banque que moi ma pas à la même agence à viré (avec 2 opérations distinctes le même jour et depuis le site internet de la banque) 2 fois la somme de la pension alimentaire puis lorsque je le lui ai fait remarquer il a pu sans me demander une quelconque autorisation annuler la transaction et récupérer la somme.

Je pense que la banque devait d'abord obtenir mon accord (que j'aurais donné) avant de permettre cette annulation.
Ai-je raison?
Si oui sur quel cadre légal puis-je m'appuyer pour invoquer une erreur abusive de ma banque et obtenir réparation auprès d'elle?

Ma gestionnaire à invoqué une erreur de la part du père des enfants qu'il était normal qu'il régularise et passe sous silence une quelconque responsabilité concernant de la banque .

erci de m'apporter votre éclairage car je ne suis pas du tout de la partie!

Sylvie.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés